

# Utopies et pratiques coopératives au fil de l'histoire

par Jean-François Draperi\*

Les innovations socio-économiques qui s'inscrivent dans une perspective d'alternative à l'économie dominante ont une longue histoire. Au cours de cette histoire se sont dégagés des modèles d'action, dont la connaissance peut soutenir l'imagination de nouvelles pratiques d'économie sociale.

La dynamique coopérative résulte d'une articulation entre un mouvement de pensée et un mouvement d'entreprises. Ces deux mouvements sont en étroite relation, mais conservent une dynamique propre. Le mouvement de pensée a produit depuis 150 ans de multiples utopies. On peut les regrouper en trois grands ensembles. Les utopies qui se centrent sur l'établissement de communautés, celles qui visent à établir une république coopérative et enfin celles qui servent un processus de micro-développement. Le premier ensemble a été modelé au moment de l'émergence du capitalisme industriel par des penseurs comme Fourier et Owen. Le second a été formalisé par de nombreux chercheurs et acteurs coopératifs à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (en particulier C. Gide, B. Webb...) sur la base de l'échec de la communauté. Le troisième, apparu après la seconde guerre après le constat de la faillite de la république coopérative, a été esquissé par H. Desroche (1).

La dynamique des pratiques coopératives se dessine en contrepoint de celle de la pensée coopérative : elle préexiste à la poussée utopique du début du XIX<sup>ème</sup> siècle à travers les corporations de l'ancien régime organisant les métiers urbains dès le moyen-âge, mais également à travers les fondations d'ordres religieux. Après la rupture industrielle, la dynamique de la pensée et celle des pratiques se répondent étroitement. Trois cycles de "poussée utopique" et autant de cycles de réalisations entrepreneuriales se succèdent au cours de trois grandes périodes : de la communauté à la coopérative (ou de l'utopie communautaire à l'entreprise coopérative spécialisée) tout au long du XIX<sup>ème</sup> ; de la république au secteur coopératif de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à 1935 ; enfin, du micro-développement (ou du développement endogène) imaginé au lendemain de la décolonisation à l'entreprise multisociétale expérimentée actuellement. L'interprétation développée ici est donc la suivante : le mouvement coopératif fonde sa dynamique sur un mouvement de co-détermination entre une utopie pacifique et démocratique et des pratiques d'entreprises originales. Ce mouvement procède d'un ajustement permanent, qui se caractérise par un appel aux principes chaque fois que les pratiques coopératives perdent le modèle qui a fondé leur essor et qui les légitime. A chaque fois, un nouveau modèle utopique est redéfini. Parce qu'encore inexploré, ce modèle, qui inspire les nouvelles pratiques, paraît rendre possible le respect des principes et des valeurs fondatrices du mouvement coopératif.

\* Maître de conférences  
en sociologie  
au Conservatoire National  
des Arts et Métiers  
(Paris).

(1) Faut-il rappeler ici ce que cette lecture doit à H. Desroche, génial et infatigable défricheur des utopies coopératives ? En rédigeant ce texte synthétique, nous voulons seulement contribuer à expliciter certains aspects de l'œuvre d'H. Desroche, et à réactualiser des apports plus anciens, en particulier issus de l'œuvre de C. Gide, qui avait en son temps esquissé une histoire des utopies coopératives.

## unité dans les conceptions

Au tout début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les utopies dessinées par C. Fourier, R. Owen et E. Cabet prennent la forme de communautés ou de “ phalanstères ” ou de “ colonies ” qui partagent quelques caractéristiques communes : ils sont des lieux de vie associant l’habitat, le travail, la culture, la consommation, l’assurance contre les risques, et constituent des communautés. Leur taille est sensiblement la même : quelques centaines d’hectares pour une population de 1 500 à 2 000 personnes. Généralement, ces communautés se pensent comme des lieux alternatifs à la société extérieure, analysée comme génératrice de pauvreté, d’inégalités et d’anomie. Au-delà de ces traits communs, l’analyse et les points d’appui de Fourier, Cabet et Owen sont bien différents : Fourier s’appuie sur une critique du travail pour développer ses activités “ sérielles ” ou passionnées, alors qu’Owen s’intéressant plutôt au commerce se fonde sur de nouvelles formes d’échanges. Cette diversité d’analyses ne contredit pas une certaine unité des conceptions communautaires.

Mais il y a un monde entre le discours et les pratiques : les expérimentations échouent ou débouchent sur une toute autre réalité que celle entrevue par les penseurs utopiques. Ainsi les tisserands de Rochdale, inspirés par King, lui-même disciple d’Owen, se réunissent et créent en 1844 un magasin coopératif dans la banlieue de Manchester afin de réaliser le projet de répondre à l’ensemble de leurs besoins (économiques, sociaux, éducatifs, d’habitat...). Ils achètent un moulin en 1850, créent deux filatures en 1854 et entreprennent simultanément la multiplication des magasins et la création d’une boutique de gros. Les salariés, également associés dès 1844, se prononcent en faveur d’un partage des excédents par une augmentation de la rémunération au dessus des salaires moyens. L’orientation vers l’essor de la coopération de consommation s’effectue contre l’avis des fondateurs et des salariés, qui sont dès lors exclus du sociétariat. Cette évolution sera celle de nombreux projets inspirés par l’utopie communautaire. La plus grande et la durable entreprise coopérative “ multi-fonctionnelle ” de l’histoire coopérative, celle du familistère Godin à Guise, ne doit elle-même sa réussite que par sa spécialisation dans une seule production, celle des appareils de chauffage domestique en fonte.

## disparité dans les pratiques

L’abandon de l’utopie communautaire se fait au bénéfice de l’adoption de l’utopie coopérative : l’association des consommateurs va, pense-t-on de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusque l’entre-deux guerres, déboucher sur la république (ou le *Commonwealth*) coopérative. C. Gide annonce l’avènement de la république coopérative par la conquête du commerce de détail, du commerce de gros, puis de la production industrielle et enfin de la production agricole. C. Gide aura le temps de se rendre compte de l’échec de sa prédiction. Mais il faut attendre 1935 pour que G. Fauquet le constate de façon rigoureuse : la coopération n’est pas vouée, dit-il, à remplacer l’économie capitaliste. Elle constitue un secteur à côté du secteur public, du secteur capitaliste et du secteur “ proprement privé ” des petites entreprises. Jusque dans les années 1960-70, ce secteur est composé de coopératives spécialisées, au sein desquelles les coopératives de consommation gardent

une place centrale. On connaît le destin ultérieur de la coopération de consommation : presque partout dans le monde elle a connu une faillite retentissante après avoir pourtant dominé la scène coopérative, et généré une dynamique de recherche, de formation et de vulgarisation encore inégalée aujourd'hui.

Après la seconde guerre la décolonisation suscite de nouvelles utopies : des gouvernements ou des peuples qui découvrent l'indépendance se tournent vers le modèle coopératif plutôt que vers l'un ou l'autre des modèles exportés par les deux super-puissances. Les mouvements tiers-mondistes font l'hypothèse d'un développement " endogène " ou " autocentré ", et cherchent leur voie en s'appuyant sur des associations villageoises rénovées ou sur de nouvelles formes de coopératives. Cette troisième grande utopie dans l'histoire du mouvement connaît elle aussi ses limites, mais elle correspond à la généralisation du modèle d'action coopérative à l'échelle mondiale, non pas imposé par une puissance publique ou privée, mais expérimentée par des sociétés que la colonisation puis la décolonisation ont déstructurées et sorties du monde de la tradition. L'expérience des associations villageoises dans les pays de l'hémisphère sud définit un modèle de coopération et d'association différent du modèle coopératif européen. En effet, il associe l'ensemble de la population d'un territoire à laquelle s'ajoutent souvent des partenaires externes. Il ne vise pas la satisfaction d'un besoin collectif homogène et strictement privé comme la coopérative occidentale. Il sert un projet de développement commun à plusieurs groupes sociaux aux intérêts différents. Il répond à une forme d'intérêt général à l'échelon de l'espace local.

La fin du XXème siècle voit la crise des économies de l'hémisphère nord : crise des économies occidentales d'abord, qui engendre une massification de la pauvreté à travers l'extension des exclusions ; crise et faillite des économies dirigées ensuite qui ruinent l'alternative que représentait le socialisme réel. Au cours de cette période, de nombreuses coopératives, mutuelles et grandes associations voient changer leur rapport au marché : hier fondées pour répondre à des besoins non ou mal satisfaits, elles se trouvent en situation de concurrence avec le secteur capitaliste. Selon leurs secteurs d'activité (l'assurance, la banque, l'agro-alimentaire sont particulièrement exposées au marché concurrentiel), selon leur taille, selon leur histoire propre, ces entreprises réagissent différemment. Toutefois, leurs fédérations se réunissent dès 1970 au sein d'un organisme de représentation commun, le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA), pour faire face ensemble à la nouvelle situation et pour définir un projet commun d'économie sociale. Il s'agit d'une certaine façon de donner une assise théorique commune à des ensembles d'expériences qui apparaissaient largement disjoints.

Simultanément se déploient de nouvelles expérimentations sociales, mises en oeuvre pour soutenir des populations en difficultés et (ou) pour fonder des cadres de vie différents de ceux proposés par l'économie néo-libérale : solidarité avec les populations exclues, soit appuyée par l'Etat, soit en lutte contre l'Etat, contestation radicale du marché, développement de nouvelles formes d'échanges, mise en oeuvre de nouveaux rapports dans le travail plus égalitaires, nouvelle façon de gérer l'argent par la création de banques solidaires, définition d'un autre lien avec

la nature. Les projets de l'économie alternative et (ou) solidaire s'inspirent largement d'une utopie proche de celle qui anima de nombreuses organisations non gouvernementales de l'hémisphère sud, c'est-à-dire celle du micro-développement alternatif.

Peut-on distinguer aujourd'hui, comme on le fait souvent par commodité, l'économie sociale et l'économie solidaire en affirmant que cette dernière serait une nouvelle forme de la première ? Il semble que cette distinction intéresse plutôt les chercheurs et les cadres politiques que les acteurs. Les termes " économie sociale " et " économie solidaire " ne permettent pas de distinguer deux réalités différentes. Elles constituent plutôt deux théorisations d'un même fait.

On note d'emblée entre les deux perspectives un socle commun de valeurs et une finalité partagée. Cette finalité serait celle d'un développement défini à un double niveau : développement de la personne (et non la conception étriquée de l'individu qui sous-tend l'analyse économique) et développement local ou territorial (et non le progrès ou la croissance mesurée par l'accès à la consommation de masse).

Au-delà de ce fondement commun, les deux approches sont très différentes. L'économie sociale définit en premier lieu des entreprises respectant des règles et régies par un droit. Elle affirme que la finalité coopérative ne peut être poursuivie que par la construction de règles collectives. Prenant largement en considération l'histoire des mouvements coopératifs et mutualistes, elle contribue à comprendre les fonctionnements de ces entreprises et les processus d'institutionnalisation. L'économie solidaire définit une économie spécifique, incluant des actes non-marchands et la redistribution en provenance de l'Etat. Elle s'attache plus résolument au projet politique et à la nature de la relation socio-économique entre les acteurs. Elle définit tout autant un horizon à atteindre qu'un ensemble de pratiques observables.

Tout se passe comme si l'économie solidaire, par une démarche de projet macro-économique et théorique en rupture avec les pratiques coopératives déjà expérimentées, constituait un nouveau support de l'utopie coopérative ; et tout se passe comme si l'économie sociale, par une démarche empirique et technique visant à transformer des règles déjà instituées, révélait le poids et les ressorts de l'expérience coopérative (2). A condition que soit précisée la nature de leurs apports respectifs aux pratiques, ces deux approches, loin de se concurrencer, pourraient ainsi se compléter et se conforter réciproquement.

**Jean-François Draperi**

(2) Lire plus loin l'article  
d'A. Lipietz